

Laurent Enet et Marie-Paule Matthey

## Conditions d'apprentissage adaptées pour les élèves avec un TSA au Secondaire II: un exemple dans le canton de Vaud

### Résumé

*L'octroi des mesures de compensation des désavantages dans l'enseignement postobligatoire pose des questions pédagogiques concrètes. Nous nous intéresserons ici aux enjeux et proposerons des pistes pédagogiques pour la prise en compte des besoins des élèves ayant des troubles du spectre de l'autisme (TSA). En présentant le « Module TSA Gymnases », nous nous centrerons sur l'accompagnement des enseignants, des directions, des classes et des élèves. Ce dispositif constitue une des modalités concrètes possibles de la compensation des désavantages au Secondaire II pour les troubles complexes.*

### Zusammenfassung

*Die Gewährung von Massnahmen zum Nachteilsausgleich im nachobligatorischen Bildungsbereich wirft konkrete pädagogische Fragen auf. Wir zeigen vorliegend die damit zusammenhängenden Herausforderungen auf und schlagen mögliche pädagogische Ansätze vor, welche an die Bedürfnisse von Schülerinnen und Schülern mit Autismus-Spektrum-Störungen (ASS) angepasst sind. Mit der Präsentation des im Kanton Waadt entwickelten «Module TSA Gymnases» (ASS-Modul für Gymnasien) konzentrieren wir uns auf die Begleitung der Lehrkräfte, der Schulleitungen, der Klassen sowie der Schülerinnen und Schüler. Das Modul stellt eine mögliche konkrete Umsetzung des Nachteilsausgleichs für Schülerinnen und Schüler mit komplexen Störungsbildern auf Sekundarstufe II dar.*

**Permalink:** [www.szh-csps.ch/r2020-06-02](http://www.szh-csps.ch/r2020-06-02)

### Introduction

Depuis les années 2000, notamment avec la ratification en 2014 par la Suisse de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006, et par les cantons de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée dès 2007, les besoins des élèves en situation de handicap sont pris en compte tout au long de leur formation. Des aménagements sont proposés durant leur scolarité, en vue de leur permettre de suivre l'enseignement au sein des établissements scolaires dès l'école obligatoire.

Dans cette optique, le canton de Vaud a développé le *Module TSA Gymnases*; ce dispositif intervient entre autres dans l'octroi des mesures destinées aux élèves avec un

trouble du spectre de l'autisme (TSA). Il n'a pas de pouvoir de décision. Ces mesures correspondent à ce que le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) appelle la compensation des désavantages (CDD), à savoir « des mesures individuelles qui permettent d'éviter ou de diminuer les difficultés que les élèves apprenants en situation de handicap peuvent rencontrer. Il s'agit d'adaptations formelles des conditions d'apprentissage ou d'examen, sans modification des objectifs d'apprentissage ou de formation. Les mesures de compensation des désavantages s'appliquent à tous les niveaux de formation, y compris les procédures d'admission et de qualification »<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> [www.csps.ch/themes/compensation-des-desavantages](http://www.csps.ch/themes/compensation-des-desavantages)

Cela signifie en particulier que les objectifs de l'enseignement ne sont pas revus à la baisse. Ces mesures, même lorsqu'elles sont dispensées par des enseignants spécialisés, sont des mesures de l'enseignement obligatoire ou postobligatoire. Par ailleurs, la continuité de ces mesures du Secondaire I au Secondaire II est un enjeu majeur pour ces élèves. C'est la raison pour laquelle, nous avons souhaité présenter ce module d'accompagnement des élèves avec un TSA, fruit d'une collaboration entre la Direction Générale de l'Enseignement Postobligatoire (DGEP) et le Service de l'Enseignement Spécialisé et d'Appui à la Formation (SESAF). En effet, il ne suffit pas de décréter que les élèves ont droit à des mesures d'aide, encore faut-il accompagner l'ensemble des acteurs de l'école pour que cela soit efficace. Cela pose également des questions sur les modèles d'enseignement et d'apprentissage au Secondaire II.

Nous présenterons dans cet article les caractéristiques de ce dispositif d'accompagnement, en partant des origines du projet, né dans un contexte de réforme législative et pédagogique (recherche d'une meilleure prise en compte des élèves à besoin spécifique dans l'enseignement public). Nous détaillerons ensuite ses modalités de fonctionnement, avant de dresser un bilan provisoire de l'activité du Module, en mettant en évidence les principes qui nous semblent pertinents. Les recherches scientifiques de ces vingt dernières années permettant de mieux connaître les causes des troubles et la manière d'y remédier, la présentation de ce travail nous incitera à quelques réflexions sur les enjeux de la prise en compte des élèves avec un TSA au gymnase.

## Origine du projet *Module TSA*

### **Gymnases : contexte et nécessités**

Depuis octobre 2015 existe dans le canton de Vaud un dispositif d'aide à l'inclusion des élèves avec un TSA dans l'enseignement postobligatoire. Ce dispositif, le *Module TSA Gymnases*, a été créé dans la foulée du vote de la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) en septembre 2015.

L'objectif fixé à sa création était d'imaginer et d'expérimenter un mode d'intervention efficace, respectant les standards internationaux de l'accompagnement des élèves avec un TSA et aisé à mettre en œuvre dans les établissements gymnasiatiques (en attendant une éventuelle extension à l'enseignement professionnel). D'abord expérimenté dans un, puis plusieurs gymnases, il est ouvert depuis le printemps 2019 à l'ensemble des gymnases vaudois et est constitué d'une équipe mobile de deux enseignants spécialisés. Un gymnase de référence, le gymnase du Bugnon (Lausanne), centralise le dispositif. Outre ses deux administrations de tutelle, le SESAF et la DGEP, le Module s'appuie sur un centre de référence scientifique et médicale, le Centre Cantonal Autisme<sup>2</sup> (CCA, STSA-CHUV).

Le Module est né du constat suivant : si au Secondaire I les élèves avec un TSA bénéficiaient d'une aide qui pouvait être conséquente (enseignants spécialisés de renfort pédagogique, Module 20 heures<sup>3</sup>, doyens de la pédagogie compensatoire, etc.), celle-ci s'arrêtait brusquement au moment du passage au Secondaire II, alors même qu'elle

<sup>2</sup> [www.chuv.ch/fr/fiches-psy/centre-cantonal-autisme](http://www.chuv.ch/fr/fiches-psy/centre-cantonal-autisme)

<sup>3</sup> [www.vd.ch/themes/formation/pedagogie-specialisee/enseignement-specialise/enseignement-specialise-formulaires-a-telecharger](http://www.vd.ch/themes/formation/pedagogie-specialisee/enseignement-specialise/enseignement-specialise-formulaires-a-telecharger) → Module 20 heures

restait souvent cruciale. Ces élèves devenaient pour beaucoup « invisibles ». Faute d'aménagements adaptés et d'une sensibilisation adéquate des personnels de gymnase, une proportion non négligeable d'entre eux était contrainte d'abandonner avant terme leurs études gymnasiales. Si de son côté l'assurance-invalidité (AI) fournissait une aide, principalement sous forme de cours d'appui, celle-ci restait largement déconnectée des établissements, avec lesquels il n'y avait que peu de contacts. À l'intérieur des gymnases eux-mêmes, l'aide aux élèves avec un TSA était le plus souvent le fruit d'initiatives individuelles, bienveillantes, mais parfois peu au fait des besoins réels de ces adolescents.

***Il ne suffit pas de décréter que les élèves ont droit à des mesures d'aide, encore faut-il accompagner l'ensemble des acteurs de l'école pour que cela soit efficace.***

Ces élèves, bien que peu signalés, sont présents dans tous les établissements du post-obligatoire. Il n'en existe pas d'évaluation chiffrée, mais l'expérience des cinq premières années du Module montre qu'ils seraient au minimum quatre ou cinq par établissement gymnasial. Le gymnase du Bugnon, le plus en pointe dans le repérage et le suivi de ces élèves, en comptait neuf à la rentrée 2019. De plus, du fait des progrès dans l'accompagnement et l'inclusion de ces élèves à l'école obligatoire vaudoise, et de l'existence d'une volonté politique en ce sens (LPS<sup>4</sup> et Concept

360<sup>5</sup> notamment), il faut s'attendre à un accroissement progressif de leur nombre, ce qui rend cruciale la mise en place d'un dispositif d'accompagnement efficace.

### **Description du module : principes de fonctionnement, suivi et collaboration**

Le *Module TSA Gymnases* fonctionne sur le mode du *case management* : l'élève est suivi de manière individualisée pendant toute la durée de sa scolarité au gymnase (idéalement à partir de la fin de la 11<sup>e</sup> Harmos). Passée la première intervention, il est en effet fréquent que des réajustements de l'accompagnement doivent être opérés au cours du cursus. Une attention particulière est portée aux phases de transition, notamment l'arrivée au gymnase, qui sont des moments toujours délicats pour ces élèves sensibles au changement. Le Module dispense principalement un appui indirect (sensibilisation des équipes au sein des établissements, propositions pédagogiques pour les enseignants, propositions d'aménagement de la scolarité lorsque cela est nécessaire). Il s'agit, selon la LPS, d'une mesure ordinaire de pédagogie spécialisée.

Pour une plus grande efficacité, le Module ne fonctionne pas seul, mais sur le mode du partenariat, en étant un rouage (actif) d'un travail en équipe pluridisciplinaire, incluant la famille et l'élève, la direction de l'établissement, les enseignants, mais aussi les représentants du monde médical, l'Office de l'assurance-invalidité et les éventuels intervenants dispensant un appui direct.

En outre, le Module joue si nécessaire un rôle de détection de 1<sup>er</sup> niveau : dans quelques cas, les élèves signalés ne sont en effet pas diagnostiqués, ou leur diagnostic

<sup>4</sup> Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) : [www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dfj/sesaf/LPS/LPS\\_417\\_31.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sesaf/LPS/LPS_417_31.pdf)

<sup>5</sup> Concept 360° : [www.vd.ch/themes/formation/scolaire-obligatoire/concept-360](http://www.vd.ch/themes/formation/scolaire-obligatoire/concept-360)

peut poser question. Il appartient alors à l'intervenant du Module de faire une première évaluation du profil de l'élève, avant de l'orienter si besoin vers un bilan diagnostique au CCA. Il peut également, en complément de l'aide apportée au sein du gymnase, orienter l'élève vers le groupe d'habiletés sociales du CCA (la difficulté dans les interactions sociales étant un des problèmes majeurs rencontrés par ces adolescents au gymnase) ou vers les prestations que développe désormais l'AI pour les jeunes avec un TSA<sup>6</sup>.

### Modalités de l'aide dispensée au sein du gymnase

**Le principe de l'appui indirect** dispensé au sein du gymnase est d'être le plus simple possible à mettre en œuvre, de manière à optimiser ses chances d'application et à ne pas surcharger inutilement le travail des enseignants. Dans cette optique, la première étape est cruciale : il s'agit d'établir le profil individuel précis de l'élève (cognitif et scolaire) en croisant toutes les informations disponibles (rencontres avec la famille, l'élève, les soignants, les enseignants, rapports médicaux, etc.), ainsi que par des observations en classe. Ce profil, établi en se basant sur les grands domaines touchés par le TSA (fonctions exécutives, interactions sociales, sensorialité, etc.), va permettre de déterminer les situations scolaires problématiques pour l'élève et les moyens possibles pour y remédier ou tout au moins en atténuer la difficulté.

Vient ensuite la deuxième phase : **la sensibilisation des enseignants**. Celle-ci

se fait en deux étapes. Un conseil de classe spécial est d'abord organisé, qui va permettre d'exposer aux enseignants concernés les particularités de fonctionnement des adolescents avec un TSA, en centrant celles de l'élève qu'ils ont en classe. Un *Document d'Accompagnement Individuel* plus complet et précis est ensuite rédigé, recensant les situations scolaires problématiques pour l'élève et en exposant les raisons. En regard de cet exposé, des pistes pédagogiques sont proposées. Conçues pour être les plus simples possible à appliquer, celles-ci sont aussi susceptibles de pouvoir bénéficier à d'autres élèves de la classe qui, bien que sans TSA, pourraient rencontrer des difficultés similaires. Cela peut concerner la systématisation de supports visuels en classe (les cours purement oraux sont souvent difficiles à intégrer pour les élèves avec un TSA), la présentation matérielle des consignes d'exercices ou encore la gestion du groupe pour les travaux à plusieurs. Partenaire incontournable en toutes situations, la famille relit et valide le document avant diffusion aux enseignants. Si le conseil de classe et le *Document d'Accompagnement Individuel* visent en premier lieu à répondre aux difficultés spécifiques de l'élève, leur objectif second est le transfert des connaissances et des compétences. Une information est ainsi systématiquement donnée aux enseignants sur les particularités des TSA et l'origine des difficultés rencontrées. Le *Module TSA Gymnases* intègre ainsi dans son fonctionnement un travail de sensibilisation de fond, afin de faciliter l'inclusion des futurs élèves avec un TSA (et au-delà, des élèves avec besoins éducatifs spécifiques). Un livret d'information « Accueillir au gymnase un élève avec un TSA », dont le contenu est plus général que le *Document d'Accompagnement Individuel*, peut accompagner au besoin les actions de sensibilisation.

<sup>6</sup> Accompagnement pour la formation professionnelle, financement de prestataires extérieurs (enseignants spécialisés d'appui direct, mesures de coaching, de remédiation cognitive, etc.) en fonction des besoins effectifs et individualisés de l'élève avec un TSA.

En complément de ce travail d'appui indirect mené auprès des enseignants, les intervenants du Module collaborent avec **la direction des établissements** pour proposer des aménagements de la scolarité lorsque ceux-ci sont nécessaires. Il arrive ainsi régulièrement d'étaler une année de gymnase sur deux ans, pour faire face à une surcharge cognitive ou permettre à un accompagnement médical qui débute de produire ses premiers résultats, et ainsi d'influer positivement sur la suite de la scolarité de l'élève. Il est enfin fréquent qu'une **sensibilisation de la classe** soit nécessaire. Elle est effectuée par l'intervenant du Module (toujours avec l'accord de l'élève) afin d'éviter les situations de mise à l'écart ou d'incompréhension. L'objectif est toujours, par l'information, de susciter la bienveillance de la classe et de favoriser l'inclusion des élèves avec TSA, pour qui la gestion des interactions sociales est un défi. Ce travail d'information, de sensibilisation et de proposition effectué, l'intervenant du Module reste disponible, comme personne-ressource, en cas d'évolution de la situation de l'élève (difficultés nouvelles, changement de classe, d'équipe, d'établissement gymnasial, etc.).

***Il arrive ainsi régulièrement d'étaler une année de gymnase sur deux ans, pour faire face à une surcharge cognitive ou permettre à un accompagnement médical qui débute de produire ses résultats.***

#### **Centre de Compétences et collaboration avec l'AI**

À ce titre, le Module participe aux différents réseaux et collabore au long cours avec les acteurs déjà énumérés (famille, élève, enseignants et corps de direction, monde médical, OAI, intervenants divers). Si le travail du

*Module TSA Gymnases* relève pleinement de l'enseignement spécialisé, il peut utilement s'appuyer, aux termes de la LPS, sur un **Centre de Compétences**, qui est dans son cas le CCA. Il bénéficie ainsi, pour les situations difficiles, de l'expertise précieuse de ce centre, et peut orienter les élèves qui en auraient besoin vers un bilan diagnostique et fonctionnel, ou vers le groupe d'habiletés sociales que le CCA a créé pour les 15-18 ans.

*Le Module TSA Gymnases* a enfin entamé depuis deux ans un travail de collaboration avec l'AI, rendant possible une plus grande synergie entre l'appui indirect dispensé par le Module à destination des enseignants et les appuis directs mis en place par l'AI auprès de l'élève. Cette collaboration (et le soutien de plusieurs directions de gymnases, en particulier de celle du Bugnon) a permis à **des enseignants spécialisés** de dispenser un appui direct auprès d'élèves avec un TSA au sein même des établissements, permettant ainsi une meilleure adéquation entre les besoins et l'appui dispensé. Pour la première fois en 2019-2020, des enseignantes spécialisées ont pu être présentes en classe au gymnase du Bugnon. Ces situations d'appui direct au sein de l'établissement ne concernent qu'un nombre limité d'élèves. Il s'agit chaque fois, comme pour toutes les interventions du Module, d'ajuster le plus finement possible l'aide dispensée aux besoins réels et individuels de l'élève. Le modèle de fonctionnement du Module vise à la plus grande efficacité possible dans un contexte de budget limité.

**Le modèle partenarial** développé repose ainsi sur trois principes : adéquation la plus fine possible aux besoins de l'élève, sensibilisation de fond et simplicité d'application des aides proposées. Pour ceci, le choix a été fait d'une équipe mobile et réactive, spécialisée dans les TSA, qui permette

de répondre rapidement aux besoins du terrain. Ce modèle fait le pari d'une sensibilisation progressive des établissements gymnasiaux à l'inclusion des élèves à besoins spécifiques. Au-delà des TSA, les actions menées par le Module contribuent à une meilleure prise en compte de ces élèves. Les pistes pédagogiques proposées aux enseignants relèvent ainsi souvent de la pédagogie universelle, au sens d'un « ensemble de principes scientifiques qui forment un cadre de référence pratique pour l'utilisation de la technologie afin de maximiser les opportunités d'apprentissage pour chaque élève. La pédagogie universelle traite d'opportunités propres à deux grands défis pour les enseignants d'aujourd'hui : le défi de la diversité des apprentissages et le défi des exigences élevées » (Rose & Meyer, 2002, cités par Bergeron et al., 2011, p. 91-92).

Cela implique de réfléchir aux besoins des élèves avec un TSA, besoins par ailleurs différents d'un étudiant à l'autre. Tout en maintenant les exigences de la formation, les enseignants sont amenés à varier peu à peu les ressources et les approches pédagogiques pour répondre à une diversité de besoins individuels, plutôt que de miser sur la seule adaptation de l'élève.

### **Conclusion : bilan d'étape**

Le Module TSA Gymnases, qui est en phase de développement, a pris en charge une quarantaine d'élèves entre sa création en 2015 et son officialisation en 2019. Trente et un sont toujours suivis (et scolarisés au gymnase) au moment de la rédaction de cet article. Les autres ont soit obtenu leur Maturité, soit été réorientés vers une scolarité plus adaptée (pour ces derniers, la collaboration avec l'AI a permis un passage de relais sans rupture). Si tous les besoins des établissements gymnasiaux vaudois ne sont pas en

core couverts, force est de constater une évolution positive des gymnases où le Module est intervenu dans la prise en compte des élèves avec un TSA. L'accompagnement proposé a permis à la plupart de ces élèves de poursuivre leur scolarité au gymnase et d'éviter les ruptures (toujours délétères) de prise en charge.

***Force est de constater une évolution positive des gymnases où le Module est intervenu dans la prise en compte des élèves avec un TSA.***

De même, cela permet progressivement d'informer et de préparer les enseignants à l'accueil des élèves différents et de développer des moyens qui ressortent davantage de la pédagogie différenciée (au sens d'« une pédagogie qui, par des voies différentes si nécessaire, permet à chaque apprenant d'atteindre la maîtrise d'un ensemble de compétences fixées par le législateur » (Kahn, 2010, p. 68)). Il nous semble que le changement de paradigme initié par le transfert des mesures de pédagogie spécialisée du système fédéral d'assurance (loi fédérale sur l'assurance-invalidité) aux systèmes cantonaux d'éducation implique, pour les acteurs de la formation, de changer de logique : en cherchant des solutions pédagogiques au sein de l'enseignement et des ressources de l'élève, tout en bénéficiant des compétences des spécialistes du milieu médical.

### **Références**

- Bergeron, L., Rousseau, N., & Leclerc, M., (2011). La pédagogie universelle dans la planification de l'inclusion. *Education et francophonie*, 39(2), 87-104. <https://doi.org/10.7202/1007729ar>

Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS),  
Conférence intercantonale de l'instruction  
publique de la Suisse romande et du Tessin  
(CIIP) (2018). *Informations sur les fiches à  
l'intention des enseignant-e-s. Différen-  
tiation pédagogique et compensation des dé-  
savantages*. [https://www.ciip.ch/Activites/  
Pedagogie-specialisee/Fiches-pedagogiques](https://www.ciip.ch/Activites/Pedagogie-specialisee/Fiches-pedagogiques)

Conférence suisse des directeurs cantonaux  
de l'instruction publique (CDIP) (2007). *Ac-  
cord intercantonal sur la collaboration  
dans le domaine de la pédagogie spéciali-  
sée*. [https://edudoc.educa.ch/static/web/  
arbeiten/sonderpaed/konkordat\\_f.pdf](https://edudoc.educa.ch/static/web/arbeiten/sonderpaed/konkordat_f.pdf)

Ebersold, S. (2005). L'inclusion : du modèle  
médical au modèle managérial? *Reliance*,  
16(2), 43-50. [https://doi.org/10.3917/re-  
li.016.0043](https://doi.org/10.3917/re-li.016.0043)

Kahn, S. (2010). *Pédagogie différenciée*. De  
Boeck.

#### Laurent Enet

*Enseignant spécialisé et enseignant  
de gymnase  
Répondant cantonal du Module TSA  
Gymnases  
SESAF/DGEP/ Département  
de la formation, de la jeunesse et  
de la culture du canton du Vaud (DFJC)*  
[laurent.enet@vd.ch](mailto:laurent.enet@vd.ch)



#### Marie-Paule Matthey

*Professeure – formatrice Master  
enseignement spécialisé (MAES)  
Formation professionnelle, Secondaire I et II  
HEP Valais, 1890 Saint-Maurice*  
[marie-paule.matthey@hepv.ch](mailto:marie-paule.matthey@hepv.ch)



Loi (du canton de Vaud) sur la pédagogie spé-  
cialisée (LPS), 417.31 (2015). [https://www.  
vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisa-  
tion/dfj/sesaf/LPS/LPS\\_417\\_31.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sesaf/LPS/LPS_417_31.pdf)

Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI),  
RS 831.20 (1959, état le 1<sup>er</sup> janvier 2020).  
[https://www.admin.ch/opc/fr/classified-  
compilation/19590131/index.html](https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19590131/index.html)

Matthey, M.-P., & Enet, L. (2019). *Conditions  
d'apprentissage adaptées dans les écoles  
du Secondaire II pour les élèves à besoins  
éducatifs spécifiques – Transformation nu-  
mérique et pédagogie spécialisée. Amé-  
nagements en classe et processus de déci-  
sion en équipe pluridisciplinaire*. Atelier à  
la 3<sup>e</sup> Journée thématique « Compensation  
des désavantages au secondaire II: colla-  
boration entre écoles et des acteurs exté-  
rieurs », Sous-congrès ZEM CES dans le  
cadre du 11<sup>e</sup> Congrès suisse de pédagogie  
spécialisée du Centre suisse de pédagogie  
spécialisée (CSPS), 28 août 2019, Berne.

Matthey, M.-P., Melfi, G., Riat, C., & Giglio, M.  
(2015). Intégration des enfants en situation  
de handicap et réforme éducative : quelques  
perceptions des formateurs et des ensei-  
gnants. In J. C. Kalubi & L. Germion (Eds.)  
*Intégration/inclusion scolaire et nouveaux  
défis dans la formation des enseignants*.  
(pp. 149-163). Éditions Nouvelles.

Matthey, M.-P., Rodriguez, J., Willemin, S.,  
& Gremion, L. (2013). *Développement de  
l'enseignant-ressource dans le cadre  
d'un concept de formation pratique pé-  
dagogique accompagnée des étudiants  
de master en enseignement spécialisé,  
HEP-BEJUNE*. Communication lors du 8<sup>e</sup>  
Congrès suisse de pédagogie spécialisée  
« Qualité de Vie ... vie de qualité. Ques-  
tions et enjeux pour les personnes en si-  
tuation de handicap », 28 août au 2 sep-  
tembre 2013, Berne.